

Séance du lundi 04 juillet 2011

Étaient présents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD (arrivée à 20h40), Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, Philippe RUPIN, Alexandre GARNERET, François BELLAMY (arrivé à 20h35), Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

Étaient représentés : René MARTENOT (procuration à Fabrice LAUNAY), Éric DESQUIREZ (procuration à Alexandre GARNERET), Francis REMONDINI (procuration à Philippe RUPIN).

Étaient absents : Gérald MENDES, Guillaume SEVELLEC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 04 juillet 2011 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mai 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

I. Adhésion des communes de Chatillon-sur-Seine et Rougemont au SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 25 mai 2011, le Comité syndical du SICECO a accepté la demande d'adhésion au SICECO des communes de Châtillon sur Seine et de Rougemont. Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer, selon la règle de la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois, sur ces nouvelles adhésions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICECO,

Vu la délibération de Châtillon sur Seine du 20 avril 2011,

Vu la délibération de Rougemont du 20 mai 2011,

Vu la délibération du Comité syndical du SICECO du 25 mai 2011,

Considérant que les demandes de Châtillon sur Seine et de Rougemont d'adhérer au SICECO répondent aux impératifs de regroupement au sein d'une structure départementale unique organisatrice de la distribution publique d'électricité, formulés par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 2 abstentions :

- **DÉCIDE** d'approuver l'adhésion de la commune de Châtillon sur Seine au SICECO,
- **DÉCIDE** d'approuver l'adhésion de la commune de Rougemont au SICECO,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

II. Motion au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal concernant la compétence électricité

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 mai 2011, le Conseil Municipal a exprimé son avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI) pour la Côte d'Or en ce qui concerne l'orientation envisageant le regroupement des Communautés de Communes du Sud Dijonnais et de Gevrey-Chambertin.

Le Maire indique aux membres du Conseil que le chapitre E du projet de SDCI intitulé "Atteindre progressivement la couverture du département par un syndicat unique d'électricité" figure dans la partie "Orientations" du document et non dans la partie "Objectifs à atteindre". Il donne lecture du chapitre du projet de Schéma et de la motion proposée par le Comité du SICECO.

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales n° 2010-1563 du 16 décembre 2010

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adressé par la Préfecture et notamment le chapitre E : "Atteindre progressivement la couverture du département par un syndicat unique d'électricité"

Vu la délibération du Comité Syndical du SICECO du 25 mai 2011 et la motion votée le même jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 abstention :

- **ADOpte** la motion ci-jointe, votée à l'unanimité par le Comité syndical du SICECO le 25 mai,
- **DEMANDE** à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de faire amender le projet présenté par Madame la Préfète de Côte d'Or pour la compétence électricité, selon les propositions de la motion.

Suite à une remarque de Monsieur François BELLAMY sur le regroupement des communes dans de grandes structures, les élus réaffirment l'importance pour les délégués d'assister ou de se faire représenter lors des réunions des différentes instances.

III. Reversement de la subvention 2011 du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire rappelle avec regret que les membres du Comité des Fêtes ont décidé de mettre en sommeil les activités du Comité des Fêtes à compter du 4 juillet 2011 faute de bénévoles à qui passer le relais. En effet malgré plusieurs appels à candidature aucun volontaire ne s'est manifesté pour participer à l'animation de la commune et ce malgré la fréquentation importante aux activités festives proposées aux enfants.

Ainsi les services proposés par le Comité des Fêtes tels que le Noël des enfants, le super loto des enfants et ados, la course relais Pascaline et la location de vaisselle au foyer communal ne seront plus assurés.

Seules les activités d'animation intercommunales sont maintenues (pétanque intervillage et concours de tarot).

Par courrier en date du 27 juin, le président du Comité des Fêtes indique que lors de la réunion du 9 juin 2011, les membres du Comité des Fêtes ont décidé de reverser à la commune la subvention communale 2011 d'un montant de 450 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTe** le reversement de la subvention d'un montant de 450 € allouée au Comité des Fêtes ;
- **ESPÈRE** que des Saulonnais et Saulonnaises rejoindront le Comité des Fêtes pour faire vivre celui-ci ;
- **PREND CONNAISSANCE** du fait que la prochaine Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura sûrement lieu au cours du 1^{er} trimestre 2012 à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à tous les bénévoles pour tout ce qui a été fait par les membres du Comité des Fêtes tout au long de ces années.

IV. Création d'un passage protégé

Monsieur le Maire donné lecture d'un courrier d'habitants de la rue de Dijon (entrée SUD, côté impair) sollicitant la création d'un passage protégé pour faciliter l'accès à la batterie de boîte aux lettres (CIDEX 15) située de l'autre côté de la route. Ce courrier aborde également le problème du stationnement des camions sur les trottoirs ainsi que la vitesse excessive des automobilistes sur la RD 996, problème pour lequel des suggestions sont proposées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un passage piéton qui sera positionné en fonction de l'éclairage public existant.

Concernant le stationnement des camions, Monsieur le Maire rappelle que la commune a modifié son P.L.U. afin de permettre l'extension de la SONOFEP intégrant un parking poids lourds. Les négociations entre propriétaires privés en vue d'échanges de terrains sont en cours, le parking de la jardinerie serait créé du côté du restaurant « les 4 vents ». Le Conseil Municipal réfléchit à la possibilité d'installer des éléments empêchant le stationnement des camions sur les trottoirs sans attendre la création future d'un parking.

Concernant les aménagements routiers, Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur Laurent BOURIANT, du Conseil Général pour l'aménagement de l'entrée sud de la commune dans le cadre du projet de structure multi accueil. La création d'un rond-point ne serait pas envisageable (coût trop élevé et absence d'emprise foncière), l'installation de feux tricolores pourrait être accidentogène. Les services du Conseil Général préconisent le déplacement des limites communales avec une signalisation au sol adaptée. Le Maire indique que des aménagements peuvent être d'ores et déjà mis en place indépendamment du projet communautaire comme la création d'une ligne blanche continue. Sylvie CARRE soumet l'idée d'installer des panneaux « contrôles radars fréquents ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
CHARGE le Maire de réaliser une étude sur l'aménagement sécuritaire de l'entrée sud de la commune (coût d'une ligne blanche jusqu'à la rue Basse, coût panneaux, coût bandes rugueuses ...)

V. Compte-rendu réunions et groupes de travail (opération nettoyage du village ...)

Le groupe de travail n°3 a rencontré Madame LORIOT, directrice de l'École Élémentaire pour définir les modalités d'organisation de l'opération de nettoyage du village. Un appel à bénévoles a été lancé auprès de la population pour assurer avec les 4 enseignants l'encadrement des 80 élèves.

Mireille SABRI, Gilles RICHARD, Charles DESCOURVIERES, Alexandre GARNERET, Fabrice LAUNAY, François BELLAMY et Sylvie CARRE se portent déjà volontaires pour participer à cet après-midi.

Le groupe 3 a poursuivi son travail par une visite du cimetière. Au vu de la quantité de mauvaises herbes, le groupe a décidé de se retrouver le 18 juillet pour désherber les allées. Le Maire indique qu'il a commandé une prestation de désherbage à l'entreprise FEVRE & VIEILLARD afin de faciliter l'arrachage des herbes par les conseillers municipaux.

Le groupe va établir des propositions pour l'aménagement cohérent du cimetière et de son parking.

Pascale REMONDINI expose le compte rendu du dernier conseil d'école. Les effectifs pour la rentrée 2011/2012 en Maternelle seront inférieurs aux prévisions en raison de demandes de dérogations. Un risque de fermeture de classe maternelle est mis en évidence pour l'année scolaire 2012/2013.

Pascale REMONDINI se charge de commander un vidéoprojecteur pour équiper la classe de CE2.

VI. Arbre de la laïcité

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier de l'Union des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte-d'Or proposant la plantation d'un « arbre de la laïcité » dans les communes. Un dépliant joint apporte des informations sur la fonction de D.D.E.N.

La majorité des élus sont surpris de découvrir si tardivement cette fonction. Fabrice LAUNAY précise que le Code de l'éducation dans sa section 5 stipule uniquement que les D.D.E.N. sont chargés de faciliter les remontées d'information des enseignants vers la municipalité mais pas l'inverse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix contre, 1 abstention DÉCIDE de ne pas donner de suite favorable à la proposition de plantation d'arbre de la laïcité faite par l'union des D.D.E.N.

VII. Opportunité de plantation d'arbres fruitiers (intervention de M. René MARTENOT)

En l'absence de René MARTENOT qui a étudié le dossier, Monsieur le Maire expose que le Conseil Régional a lancé un appel à projets « vergers conservatoires » ayant pour objectif de favoriser la sauvegarde des variétés fruitières anciennes en Bourgogne. La date limite de dépôt est dépassée pour cette année mais le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le principe de plantation d'une quinzaine d'arbres parmi les essences fruitières pouvant être subventionnées.

Un tel projet nécessite un lieu susceptible d'accueillir les plantations. Le terrain de foot est une possibilité. Cependant avant d'y envisager la plantation d'arbres, il convient de réfléchir au devenir de ce terrain. Le Maire rappelle que les filets et les poteaux en béton ont été retirés pour respecter les prescriptions des contrôles de sécurité.

Le Conseil Municipal décide de sursoir à l'émission de son avis jusqu'à l'exposé de René MARTENOT lors d'une prochaine séance.

VIII. Questions diverses

Païement des travaux impasse le Champ des Vignes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société COLAS a pris à sa charge 50 % du coût des travaux nécessités par un effondrement du à un ancien puits devant le 2, impasse le Champ des Vignes.

Abribus

En raison du vandalisme, sur le banc installé courant 2010 dans l'arrêt de bus situé à côté du foyer ce dernier a été retiré. Il est envisagé de supprimer cet abri et de le remplacer par un simple dôme au lieu exact où le bus prend en charge les élèves du RPI.

Projet de Mairie

En raison de l'obligation de mise aux normes des bâtiments publics pour l'accès aux personnes handicapées avant le 1^{er} janvier 2015, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec un constructeur pour l'établissement d'un devis relatif à la construction d'une Mairie neuve.

Il présente un premier comparatif sommaire des coûts et des subventions possibles en ce qui concerne la construction d'une Mairie ainsi que la réhabilitation d'un immeuble en Mairie. Le tableau sera adressé aux élus par courriel.

L'acquisition d'un immeuble bâti aurait l'avantage d'agrandir le patrimoine communal. Cependant compte tenu du coût des travaux que cela nécessiterait en rénovation, une construction neuve, répondant aux normes actuelles de la réglementation thermique(RT), apparaîtrait moins coûteuse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 10.